

<b>Code d'article</b>	<b>141.04</b>
<b>Description</b>	<b>PINCES</b>
<b>Catalogue</b>	<b>HOS 423</b>
<b>Mise à jour</b>	02/03/2025 06:32:41



### Spécifications du produit

Unité de mesure UNITÉ  
Dimensions 16,5 CM  
Matériel INOX  
Couleur ARGENTE  
Poids net d'une unité (g) 38,00  
Code Décision 97/129/CE FE 40

### Codes

Intrastat 82159910  
ITF14 18420499141043  
EAN13 8420499141046

### Colisage

**Paquet** Unités / paquet 1  
Dimensions paquet (cm) 4,50 x 19,50 x 3,50  
Poids brut colis (kg) 0,06  
Volume paquet (m<sup>3</sup>) 0,0003071  
Code Décision 97/129/CE PAP 20 + PP 5

Signage Triman et Info-Tri



**Carton** Unités / carton 288  
Paquets /carton 288  
Dimensions carton (cm) 52,50 x 58,50 x 39,00  
Poids brut carton (kg) 17,99  
Volume carton (m<sup>3</sup>) 0,1197788  
Code Décision 97/129/CE PAP 20

Signage Triman et Info-Tri



**Palette** Cartons / couche 6  
Cartons / palette 6  
Conditionnement (U base x couches) 6 x 1  
Poids (kg) 131,94  
Type de palette (cm) E159: 120,00 x 80,00 x 164,00

### Caractéristiques du matériau



### Certificats



Règlement (CE) n° 1935/2004 du Parlement européen et du Conseil du 27 octobre 2004 concernant les matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires.

Pour plus d'informations sur l'utilisation prévue en contact avec des aliments, veuillez demander la Déclaration de Conformité du produit.



GARCIA DE POU possède les certificats selon les normes UNE-EN ISO 9001:2015 et UNE-EN ISO 14001:2015, des systèmes intégrés de gestion de la qualité et de l'environnement qui nous permettent d'identifier les aspects clés qui garantissent la plus haute qualité de notre service. les aspects qui ont un impact sur l'environnement, afin de générer des objectifs d'amélioration

continue et un programme d'actions pour les atteindre. N° d'enregistrement 0.04.04392 et 3.00.19040 (TÜV RHEINLAND).

N° RSIPAC: 39.04307/CAT  
RGSEAA: 39.00942/GE

Registre Sanitaire des Industries et Produits Alimentaires.



Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des substances et préparations chimiques (REACH).

Reg. (CE)  
2023/2006

Règlement (CE) n° 2023/2006 de la Commission du 22 décembre 2006 relatif aux bonnes pratiques de fabrication des matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires.